

Mantes la Jolie. Conseil municipal du 23 novembre 2009.
Rapport annuel sur la qualité de l'eau.
Intervention de Marc Jammet.

Quelques éléments.

Entre 2007 et 2008, même nombre de clients mais consommation légèrement en baisse (-0,67%). C'est une toute petite baisse mais elle s'ajoute à celles des années précédentes. L'eau est un bien précieux qu'il faut sauvegarder et les efforts que l'on a demandés aux citoyens produisent doucement leurs fruits. Il resterait, à l'évidence, à mieux vérifier et à mieux entretenir les réseaux pour éviter les fuites- par le délégataire mais aussi par les bailleurs qui se contentent trop souvent de répercuter le prix sur les charges locatives.

Donc une bonne chose.

Le prix de l'eau: + 4,09%, largement au-dessus de l'inflation. C'est que pour le délégataire privé, toute baisse de consommation engendre aussi une baisse des profits - et il veut récupérer ces derniers. C'est normal. De son point de vue, c'est son but.

Par contre, cela devient complètement contradictoire pour les citoyens. Plus ils font d'efforts pour économiser l'eau, plus ils doivent la payer chère. Contrairement à son appellation erronée, la délégation de service public, ça n'est pas du service public.

Je milite, quant à moi, pour un bien aussi précieux, pour la création d'un service public national de l'eau avec une péréquation sur l'ensemble du territoire.

Ce n'est pas pour tout de suite? Sans doute, bien qu'on ait quelques fois observé des accélérations de l'histoire. Et ce n'est pas du ressort de la collectivité, en l'occurrence la CAMY ? Sans doute mais rien n'empêche de prendre les mesures de notre ressort. Et dans un premier temps, la gestion par la collectivité territoriale. Et Mantas la Jolie a naturellement son mot à dire pour ce qui la concerne.

L'année dernière, un groupe de travail a été créé à la CAMY pour étudier les différentes possibilités - y compris celle du retour en régie publique. Vous avez d'ailleurs, Monsieur le Maire, désigné un représentant de la Ville dans ce groupe sans nous consulter.

Depuis, pour le moins, ce groupe communique peu. Ce que je sais, c'est que l'assainissement a été retiré le 9 mars dernier à Véolia pour être attribué à La Lyonnaise des Eaux et que, du coup, nous sommes repartis pour de nombreuses années.

Ce que je sais, c'est que le président de ce groupe, le maire de Porcheville, a refusé de recevoir le président d'une association pour le retour en régie publique sous prétexte que la couleur politique supposée des membres de l'association ne lui convenait pas.

Je trouve qu'un peu plus de transparence et de débats publics seraient nécessaires sur cette question.

Je le dis d'autant plus que la régie publique - et son extension de collectivité en collectivité - mettrait en cause des intérêts financiers immenses et qu'il semble bien que de fortes pressions s'exercent - notamment sur les élus décideurs.

Je voudrais citer, comme illustration, un film sur la gestion de l'eau - dont l'équipe de tournage est venue filmer le meeting du 28 mai dernier à l'Agora et qui se voit refuser tous les financements - y compris des chaînes de télévisions publiques. Au point qu'une souscription citoyenne a été lancée sur Internet pour financer ce film.

Intérêts immenses pour deux groupes qui se partagent ce marché juteux - au détriment des citoyens. Ainsi, la commune de Venelles, dans les Bouches du Rhône, a-t-elle pu, après être revenue en régie municipale, non seulement baisser les tarifs mais appliquer un droit essentiel, le droit à l'eau pour tous, en rendant gratuits les 10 premiers mètres cubes d'eau par personne. C'est une illustration de ce que l'on pourrait faire.

Et cela me semble assez important pour que le Conseil municipal n'en soit pas dessaisi. Je le rappelais tout à l'heure, Monsieur le Maire, vous avez désigné un représentant pour siéger en votre nom à ce groupe de travail. Il me semble logique que les travaux de ce groupe de travail, ses réflexions, ses décisions, puissent être présentés au Conseil municipal - non pas ce soir, je ne veux mettre de couteau sur la gorge à personne - mais lors d'un point d'information et de débat que vous pourriez mettre à l'ordre du jour lors du prochain conseil municipal, le 18 décembre prochain.

Deux réponses m'ont été faites à la suite de mon intervention. Vous en trouverez ci-dessous une synthèse à grands traits.

Joël Mariojouis (*Décil-Les Verts*).

Le Maire m'a fait l'honneur de me désigner dans ce groupe de travail. C'est au titre d'élu par le Conseil municipal en tant que délégué suppléant à la CAMY et en fonction de mes compétences (*Décil travaille beaucoup avec des associations environnementales*) que je l'ai sans-doute été.

Du Côté de la municipalité, personne ne m'a jamais rien demandé.

Du côté de ce groupe, tout se passe admirablement bien. On a demandé les services d'une association - SP 2000 - qui nous a fait une présentation remarquable de son travail.

Jusqu'en mars 2009, 9 communes sur 12 étaient encore en régie municipale, et les élus à la CAMY (*Sauf Denis Andréoléty qui a voté contre*) ont voté pour une délégation de service public à La Lyonnaise des Eaux.

Il s'agit d'une étude technique d'une grande complexité. Et à laquelle s'ajoute un aspect financier. L'enjeu de ce groupe de travail est un enjeu majeur, et il se situe dans une optique où il ne s'agit pas de prendre position.

A la fin de ce travail, en juin 2010, il y aura une réunion qui finalisera les discussions et en tirera un rapport.

Le Maire.

Remercie Monsieur Mariojouis de l'information qu'il a donnée au Conseil municipal. Précise que s'il n'a pas demandé d'information à Monsieur Mariojouis, c'est parce qu'il les avait en direct. Confirme ce qu'a dit Monsieur Mariojouis, que c'est un travail d'une grande complexité, qu'il y aura un rapport à la fin du deuxième trimestre et qu'il sera ensuite objet de débat. Il insiste pour que ce débat ne soit pas "idéologique".